



International Fellowship of Reconciliation

Internationaler Versöhnungsbund
Mouvement International de la Réconciliation
Movimiento Internacional de la Reconciliación

*Spoorstraat 38, 1815 BK Alkmaar
The Netherlands / Pays-Bas
tel (+31) 72 512 3014 fax (+31) 72 515 1102*

**Demande d'aide financière pour le Conseil
du Mouvement International de la Reconciliation
13-21 Novembre 2010
Pays-Bas**

Données du représentant demandant l'aide financière:

Prénom.....

Nom de Famille.....

Adresse du domicile.....

.....

Ville et code postal.....

Pays.....

No. de téléphone.....

Fax.....

Courier électronique.....

No. de Passeport

(Veuillez enfermer une photocopie de votre passeport, et assurer que celle-ci est bien lisible!)

Autorisation de demande d'aide financière par une Branche, un Groupe ou un Affilié du MIR (BGA MIR)

Au nom de(nom du BGA MIR)

Je soussigné,.....(nom et profession)

Témoigne que,..... (nom du représentant)
représentera notre organisation lors du Conseil 2010.

Cochez la boîte appropriée!

Ce représentant a des droits délibératifs

Ce représentant n'a pas de droits délibératifs

Ce représentant demande de l'aide pour acquisition :

- Ticket de voyage : Oui /Non ?.....
- Logistique de séjour (logement, alimentation..etc.) : Oui/Non ?.....
- Autres dépenses à préciser (lister).....

Il est à noter que tous les titres de transport seront ans ces cas achetés par le Secrétariat International.

Représentant:

Signée.....

Nom.....

Date et lieu.....

On nom de l'organisation/ du mouvement

Signée.....

Nom.....

Date et lieu.....

Cachet de l'organisation

Ce formulaire doit être retourné à la facilitatrice du Conseil, Marthe Djuikom à :
Mouvement International de le Reconciliation (IFOR /MIR),
Sporstraat 38,1815 BK Alkmaar, Pays bas
Fax: +31 72 515 1102, E-mail: m.djuikom@ifor.org

Veuillez nous renvoyer le formulaire remplie avant le 1^{er} Juillet 2010.

Les demandes reçues après le 1^{er} Juillet 2010 ne seront pas prioritaire.



International Fellowship of Reconciliation

Internationaler Versöhnungsbund
Mouvement International de la Réconciliation
Movimiento Internacional de la Reconciliación

*Spoorstraat 38, 1815 BK Alkmaar
The Netherlands / Pays-Bas
tel (+31) 72 512 3014 fax (+31) 72 515 1102*

Conditions pour la demande d'aide financière

Préambule

Le MIR aimerait que chacun de ces membres soit représenté lors du conseil. La pratique normale est que chaque branche, groupe ou affilié (BGA) paye lui-même tous les coûts pour les représentants qu'il envoie au Conseil.

L'objectif d'IFOR étant d'assurer que le manque d'argent n'influence pas le nombre de BGA's représentés au Conseil, il existe un fond limité pour aider les BGA's avec les coûts de voyage et de logement. Si votre organisation estime qu'elle n'as pas les moyens pour payer les coûts totaux du conseil pour ses représentants, il est possible de faire une demande d'aide financière pour tout ou pour une partie des coûts.

1. Le MIR donnera la priorité aux BGAs dans le plus grand besoin, c'est-à-dire ceux qui sont incapable de payer les coûts de la représentation au Conseil. Si vous sollicitez cette aide financière, veuillez s'il vous plait évaluer vos réels besoins et ne solliciter l'aide financière partielle que si seulement cela est vraiment nécessaire.
2. L'aide financière maximale couvrira les coûts de :
 - a. logement et des repas au centre de conférence (€600 pour les 8jours + € 50 honoraires d'enregistrement).
 - b. billets d'avion le moins cher du pays d'origine au Pays-Bas (les déplacements et les consommations dans votre propre pays ne sont pas inclus),
 - c. le transport en commun entre l'aéroport et le centre de conférence (les taxis ne seront pas remboursés) et
 - d. les frais de visa entrée unique si nécessaire (tous autres coûts liés à l'obtention du visa ne sont pas inclus).
3. Le MIR n'est pas responsable pour les assurances (voyage, santé, etc.). Veuillez fournir vos propres assurances.

4. Les coûts de voyage seront remboursés au représentant par virement bancaire après le Conseil. Les tickets et factures originaux devront être présentés à l'administrateur financier. Les reçus écrits à la main doivent porter les cachets officiels sans quoi, ils ne seront pas considérés comme reçus valides! Si vous avez besoin d'arrangements alternatifs pour les remboursements, veuillez informer le secrétariat.
5. Pour des raisons administratives, le Secrétariat International recommande aux branches de passer par le biais de Secrétariat International pour l'acquisition des titres de transport et toute la logistique à Baarlo, au Pays-Bas.
6. La première priorité ira aux demandes d'aide financière pour les représentants avec voix délibérative des Branches du MIR et reçues avant le 1^{er} Juillet 2010.
7. La deuxième priorité ira aux représentants des Groupes et Affiliés du MIR dont les demandes ont été reçues au plus tard le 1^{er} Juillet 2010.
8. La troisième priorité ira aux représentants sans voix délibérative des Branches du MIR dont les demandes ont été reçues au plus tard le 1^{er} Juillet 2010.
9. La priorité finale concernera les demandes reçues après le 1^{er} Juillet 2010.
10. Le nombre de demandes d'aide financières qui peuvent être accordés est limité et dépend entièrement des fonds disponibles. Le MIR ne peut pas garantir que toutes les personnes qui demandent de l'aide financière seront remboursées. Si vous ne remplissez pas les critères pour une demande d'aide financière ou si le MIR, dû à un manque de fonds, ne peut pas vous offrir de l'aide financière, vous seriez prévenu dans de bref délai.
11. Toutes demandes d'aide financière doivent être accompagnées d'une copie du rapport annuel et d'un bilan de compte le plus récent de la Branche, du Groupe ou de l'Affilié faisant la demande.
12. Si vous avez des problèmes, n'hésitez pas à contacter le secrétariat, tout en respectant les délais indiqués!